



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
POUR CIRCULATION IMMÉDIATE**

*Avocats sans frontières Canada salue le verdict de culpabilité rendu à l'encontre de José Efraín Ríos Montt pour sa participation au génocide du peuple maya ixil*

**Des avocats canadiens contribuent à la condamnation d'un ex-dictateur au Guatemala**

Ciudad de Guatemala, le 10 mai 2013 – Avocats sans frontières Canada (ASFC) était présente sur place au Guatemala aujourd'hui, pour assister au prononcé d'un verdict constituant une première à l'échelle mondiale : l'ex-chef d'État du Guatemala, le général José Efraín Ríos Montt a été trouvé coupable d'avoir planifié et mis en œuvre une politique génocidaire qui a causé la dévastation et la mort de milliers de Mayas membres du groupe ethnique ixil. José Efraín Ríos Montt est condamné à 50 ans pour génocide ainsi qu'à 30 ans pour crimes de guerre. Rodriguez Sanchez est quant à lui acquitté car le tribunal considère que celui-ci ne faisait pas partie de la chaîne de commandement et ne pouvait avoir de contrôle sur les crimes commis.

ASFC se félicite de ce jugement, le premier établissant la responsabilité pénale d'un haut dirigeant pour des crimes qui ont été commis pendant la guerre civile guatémaltèque qui a fait rage entre 1960 et 1996.

*«L'annonce de cette condamnation représente sans contredit une avancée historique pour ceux et celles qui luttent contre l'impunité au Guatemala, dans les Amériques et ailleurs dans le monde. C'est la toute première fois qu'un chef d'État est condamné dans son pays pour génocide »* a commenté Maître Pascal Paradis, directeur général d'ASFC.

*« Monsieur Ríos Montt, à la tête d'un régime militaire, a dirigé le pays entre 1982-83, au moment où la politique dite « de la terre brûlée » a atteint son paroxysme. Cette politique visait l'élimination de la population d'origine maya, soupçonnée à tort de soutenir la guérilla, et aurait fait plus de 200 000 victimes dans une série de massacres et d'atrocités sans nom »,* a continué Maître Paradis.

Cette décision est le résultat d'un combat juridique acharné mené par le Ministère public du Guatemala de même que par les victimes constituées en partie civile et les avocats qui les représentent. Mais le Canada est lui aussi intimement lié à cette avancée sans précédent.

L'équipe d'ASFC a en effet activement contribué à ce que justice soit faite pour les victimes dans ce procès historique. Des dizaines d'avocat(e)s et de juristes canadiens affiliés à ASFC, à titre de coopérants volontaires ou de membres du personnel, ont ainsi travaillé depuis de longs mois afin d'appuyer les partenaires locaux dans la préparation de la preuve, des arguments juridiques et de la procédure. *« Avocats sans frontières Canada est fière d'avoir prêté main forte depuis 2009 au Centre d'action légale en droits*

*humains (CALDH) et au Cabinet de droits humains du Guatemala (BDH) – le partenaire principal d’ASFC au Guatemala – qui représentent les victimes dans ce dossier », a ajouté Maître Paradis.*

La décision a été prononcée au terme d’un procès qui a vu un nombre impressionnant de témoins défiler devant un tribunal dit « de risque élevé » (*Tribunal de alto riesgo*) en raison du caractère très sensible des dossiers dont il est saisi. Le résultat de ce procès est d’autant plus frappant que le tribunal qui a prononcé le verdict et plusieurs participants au procès ont fait l’objet de tactiques attentatoires à leur indépendance de la part des avocats des accusés, d’attaques ainsi que de propos mensongers et menaçants de la part des partisans de ces derniers.

– 30 –

**À propos d’Avocats sans frontières Canada :** ASFC ([www.asfcanda.ca](http://www.asfcanda.ca)) est une organisation non gouvernementale qui a pour mission de soutenir la défense des droits des personnes les plus vulnérables par le renforcement de l’accès à la justice et à la représentation juridique. Active dans plus de 15 pays au cours des 10 dernières années, ASFC travaille au Guatemala depuis 2009 à renforcer la représentation juridique des victimes dans les cas emblématiques de violation des droits humains.

**Pour information au Canada :**

Julie Dahan

418 262-8291

[julie.dahan@asfcanda.ca](mailto:julie.dahan@asfcanda.ca)

**Pour information au Guatemala :**

Pascal Paradis

(502) 3036-8468

[pascal.paradis@asfcanda.ca](mailto:pascal.paradis@asfcanda.ca)